

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. Eléments de contexte

Les contextes international, national et local de l'année 2024 ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2024, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, le compte administratif est voté en amont du vote du budget primitif permettant ainsi de reprendre les résultats de l'année 2024 dans le budget primitif de 2025.

2. Ressources et charges des deux sections du compte administratif

Section de fonctionnement		
	CA 2023	CA 2024
Recettes	+ 27 974 321,01	+ 28 676 083,26
Excédent de fonctionnement reporté (002)	+ 6 160 017,12	+ 8 708 001,71
Dépenses	- 25 426 336,42	- 26 638 981,48
Excédent de fonctionnement	+ 8 708 001,71	+ 10 745 103,49

Section d'investissement		
	CA 2023	CA 2024
Recettes	+ 4 006 796,45	+ 3 564 254,06
Restes à réaliser	+ 430 977,14	+ 1 337 559,35
Solde Investissement reporté (001)	+ 19 524 396,74	+ 13 408 105,09
Total recettes invest.	+ 23 962 170,33	+ 18 309 918,50
Dépenses	- 10 123 088,10	- 5 873 026,35
Restes à réaliser	- 866 477,36	- 1 137 214,92
Total dépenses invest.	- 10 989 565,46	- 7 010 241,27
Excédent d'investissement	+ 12 972 604,87	+ 11 299 677,23

3. Niveau de l'épargne

	CA 2023	CA 2024
CAF Brute	+ 5 333 106,28	+ 4 831 980,38
CAF Nette	+ 4 780 624,03	+ 4 300 173,24

4. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1^{er} janvier 2024, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 605.176,81 euros (73.369,67 € d'intérêts et 531.807,14 € de remboursement de capital) contre 637.917,88 € au 01/01/2023.

Le capital restant dû se situe, au 1^{er} janvier 2024, à 3.881.760,97 euros (soit 171 euros par habitant) contre 4.434.243,22 euros au 1^{er} janvier 2023 (soit 198 euros par habitant).

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû se situerait à 3.349.953,83 euros (soit 145 euros par habitant), à comparer aux 990 euros ² par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

5. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013.

Cependant, pour 2022, au regard des effets exceptionnels de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d'un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 %.

Pour Les années 2023 et 2024, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été maintenu à son niveau abaissé de 2022 à 43,23 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été maintenu à 13,66 %.

6. Ratios issus de l'instruction comptable M57

	CA 2024	Moy Nationale de la strate 2023
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 033,98 €	1 348 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 243,81 €	1 562 €
Dépenses d'équipement brut/population	229,36 €	367 €

¹ sur la base de la population INSEE 2024 : 22.665 habitants

² Données 2023

Encours de dette/population	145,47 €	990 €
DGF/population	124,42 €	200 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	61,53 %	60,50 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	84,99 %	92,90 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	18,44 %	23,50 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	11,70 %	63,30 %
Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	16,87 %	

7. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

CA 2023	CA 2024
13 598 500,85 €	14 649 866,33 €